

La peine capitale

C'est en 1985 qu'il y a eu le plus grand nombre d'homicides au Canada, quelque 700 cette année-là. Il n'y a pas de quoi être fier. Aux États-Unis, ce taux a diminué à un rythme de 23 p. 100.

[Français]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député de Peterborough (M. Domm) a énuméré une série de crimes qui voudraient que les gens qui font ce crime soient punis. Le député ne croit-il pas qu'il serait préférable plutôt que de faire ce débat, à savoir sur l'opportunité de rétablir la peine de mort, le député ne croit-il pas qu'on devrait plutôt étudier un programme d'établissement d'une politique du plein emploi pour qu'il y ait de moins en moins de gens qui crèvent de faim, de moins en moins de jeunes qui soient obligés de se prostituer, qui soient obligés de s'embarquer au niveau de la drogue et après cela de tomber dans des vols à l'étalage et ainsi de suite, des hold-up? Est-ce que le député croit vraiment que la peine de mort est la dissuasion à l'endroit des criminels et est-ce que le député se rappelle qu'à Chicago, Al Capone, toute l'équipe, les massacres qu'il y avait là... ce n'est pas à cause de la peine de mort qu'ils ont réussi à arrêter cela, c'est au niveau de la loi de l'impôt qu'ils ont réussi à arrêter ces gens-là. J'aimerais savoir, c'est ma dernière question au député, lui qui prône tant la peine de mort, est-ce qu'il serait prêt à être le bourreau pour exécuter ceux qu'il demande d'exécuter?

[Traduction]

M. Domm: Monsieur le Président, je dois prendre le temps de signaler que, pendant que les libéraux étaient au pouvoir, la violence ou les actes criminels de violence se sont accrus au Canada, selon un rapport de Statistique Canada, de 41 000 en 1962 à 179 000 en 1984, quand les libéraux ont perdu le pouvoir.

Quelle explication me donne-t-il pour cette hausse aussi vertigineuse des actes de violence? Que dire des tentatives de meurtre sous le régime libéral? Selon Statistique Canada, elles sont passées de 83 en 1962, à 922 en une seule année en 1984. Qu'ont fait les libéraux concernant notre régime de libération conditionnelle et de surveillance obligatoire?

Le député devrait faire son examen de conscience. Nous sommes dans le pétrin aujourd'hui à cause de l'incompétence des libéraux à lutter contre les criminels et les infractions graves. Et maintenant passons aux meurtres au premier degré. Le nombre des meurtres au premier degré au Canada a bondi de 202 en 1980 à plus de 300 en 1985.

M. Robinson: Et en 1986?

M. Domm: Il a baissé en 1986, mais il s'agit de chiffres provisoires. Qu'a-t-on fait des 329 personnes tuées dans l'écrasement de l'avion d'Air India? Aucun de ces homicides n'a été déclaré par Statistique Canada.

Quand on ajoute ces 329, notre taux d'homicides devient le plus élevé de l'histoire canadienne. L'enquête indienne a déjà attribué la cause de l'écrasement à une explosion dans le compartiment à bagages, ce qui relève entièrement de la responsabilité du Canada. C'est notre taux d'homicides. Il y a eu des pertes de vies qui ne figurent même pas dans les chiffres des homicides de Statistique Canada pour 1985 ou 1986. Ils y figureront, toutefois, et l'écart se comblera.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et à la députée d'Argenteuil—Papineau (M^{me} Bourgault) si nous avons le temps d'ici cinq heures.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je suis à la Chambre depuis 1968. Pour la plupart des débats importants, nous tenons des audiences publiques pour entendre l'opinion du public sur les avantages et les inconvénients de certaines questions comme celle de l'Accord du Nid-de-corbeau, par exemple.

Puisque le député de Peterborough (M. Domm) a parlé de l'importance de l'opinion publique, pourquoi n'appuyerait-il pas une résolution autorisant un comité parlementaire à entendre ce que les Canadiens ont à dire pour ou contre la peine capitale? Si cette résolution est adoptée, ce comité se limitera à entendre l'opinion du public sur les infractions passibles de la peine capitale et sur les méthodes d'exécution.

En tant que parlementaire expérimenté qui respecte l'opinion des citoyens, des chefs religieux et des autres intéressés, pourquoi ne voudrait-il pas qu'un comité entende les avantages et les inconvénients du rétablissement de la peine capitale et se penche ensuite sur les infractions qui en sont passibles et sur les méthodes d'exécution?

M. Domm: Vous n'êtes évidemment pas au courant de ce qui s'est passé depuis quelques mois parce que c'est ma motion qui a été envoyée au comité permanent de la justice et qui est toujours inscrite au *Feuilleton*...

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourrait-il faire ses remarques par l'intermédiaire de la présidence?

M. Domm: Monsieur le Président, il est important de dire que le député qui m'a demandé pourquoi je n'appuierais pas la formation d'un comité multipartite pour entendre les arguments pour ou contre la peine capitale est mal informé.

C'est ma motion qui a été envoyée au comité. Le comité l'étudie encore. La Chambre est cependant saisie d'une motion qui a préséance sur les comités permanents. La motion dont la Chambre est saisie autoriserait précisément la mise sur pied de ce comité de 15 hommes qui parcourront le Canada durant l'été...

M. Nystrom: Quinze hommes?